

RÈGLEMENT PARTICULIER

8^{ème} COURSE DE CÔTE de LODEVE

5 et 6 octobre 2019

V 2 – 20.08.2019

ARTICLE 1P. ORGANISATION DE LA COURSE

Les courses de côtes Françaises sont organisées conformément au Code Sportif International de la FIA et à ses Annexes et aux règlements sportifs de la FFSA.

L'ASSOCIATION SPORTIVE AUTOMOBILE Montpellier Méditerranée organise les 5 et 6 octobre 2019 avec le concours de la ville de LODEVE une compétition automobile Course de Côte régionale dénommée :

«8^{ème} Course de Côte de LODEVE»

Cette compétition compte pour :

- La Coupe de France de la Montagne 2020 coefficient 1
- Le Championnat de la Ligue Languedoc Roussillon 2019
- Le Challenge ASA Montpellier Méditerranée 2019

Le présent règlement a été enregistré à la FFSA sous le permis d'organisation numéro : **538**

enregistré à la ligue Occitanie Méditerranée sous le permis d'organisation numéro : **CC8/2019**

en date du : **mardi 17 juillet 2019**

Organisateur technique

L'ASSOCIATION SPORTIVE AUTOMOBILE Montpellier Méditerranée Allée des Loisirs 34250 Palavas les Flots Téléphone : 04.48.78.48.54

1.1P. OFFICIELS

Président du Collège des Commissaires Sportifs	M. Jean-Christophe LEROY	n° 5492/0724
Commissaires Sportifs	M. Michel CAMMAN	n° 1465/0816
Commissaires Sportifs	Mme. Michelle BASCOUL	n° 149759/0808
Commissaires Sportifs stagiaire	M. Laurent COSTE	n° 133526/0812
Directeur de Course	M. Jean-Claude HECTOR	n° 155138/1206
Directeur de Course Adjoint	M. Claude MARY	n° 1622/0805
Commissaire Technique responsable	M. Cédric GINIER	n° 28482/0805
Commissaire Technique adjoint	M. Sébastien BOUSQUET	n° 243494/0811
Commissaire Technique adjoint	M. Stéphane VIALLET	n° 239603/0812
Commissaire Technique stagiaire	Mme. Johanna SEGURA	n° 302122/0811
Médecin responsable	Dr. Jean-Claudes DESLANDES	n° 223706/0805
Chargé de la mise en place des moyens	M. Didier CHAUNEAU	n° 146022/0811
Chargés des relations avec les concurrents (CS)	M. Thierry GRAUBY	n° 163786/0811
Chargés des relations avec les concurrents (CS)	Mme. Delphine GRAUBY	n° 163786/0812
Chargés des relations avec les concurrents (CS)	M. Thierry LE FOLL	n° 58387/0809
Chargé de presse	Mme Alexia MOULS	n° 180588/0811
Chronométrateur responsable	M. Patrick FILIAT	n° 115657/0811
Chronométrateur	M. Marcel PUEL	n° 147627/0805
Observateur	M. Michel CAMMAN	n° 1465/0816

1.2P. HORAIRES

Clôture des engagements	mardi 1 octobre 2019 à minuit
Publication de la liste des engagés	vendredi 4 octobre 2019 à 0h00
Vérifications administratives	samedi 5 octobre 2019 de 15h à 19h
Vérifications techniques	dimanche 6 octobre 2019 de 7h à 7h15
Affichage de la liste des concurrents autorisés à prendre part aux essais :	samedi 5 octobre 2019 de 15h15 à 19h15
Briefing des commissaires	dimanche 6 octobre 2019 de 7h15 à 7h30
Essais non chronométrés facultatifs (1 montée)	dimanche 6 octobre 2019 à 8h00
Essais chronométrés (2 montées)	dimanche 6 octobre 2019 à 7h30 sur la ligne de départ
Briefing des pilotes écrit remis pendant les vérifications	dimanche 6 octobre 2019 de 8h15 à 9h30
Affichage de la liste des concurrents autorisés à prendre part à la course :	dimanche 6 octobre 2019 de 9h30 à 12h45
	samedi 5 octobre 2019 de 15h à 19h
	dimanche 6 octobre 2019 de 7h à 7h15
	dimanche 6 octobre 2019 à 13h00

Essais non chronométrés facultatifs :

100 voitures modernes et 50 voitures VHC admises avec un départ toutes les 30 secondes font 1h15 soit, de 8h15 à 9h30 (art 1.2.2 règlement standard des courses de côte 2019)

En cas de retard, les essais non chronométrés facultatifs se termineront impérativement à l'heure prévue quelqu'en serait la raison et même si tous les concurrents n'aient pu y participer, (sortie de route, public indiscipliné, mauvais temps, etc...)

En cas de concurrents non présentés au départ pendant 5 minutes, les essais non chronométrés seront écourtés, à la discrétion du Directeur de Course.

Course :

- 1^{ère} montée le dimanche 6 octobre à partir de 13h30.
- 2^{ème} montée à la suite de la première montée.
- 3^{ème} montée à la suite de la deuxième montée.

Les horaires des essais et de la course sont donnés à titre indicatif et sont susceptibles d'être modifiés par le Directeur de Course. Les concurrents en seront informés par affichage officiel sur le panneau situé près de la ligne de départ.

Affichage des résultats provisoires : 30 minutes après l'arrivée du dernier concurrent en parc fermé.

Le podium et la remise des prix et des classements auront lieu dimanche 6 octobre 2019 Allées de la Résistance à Lodève, 1h00 après l'affichage des résultats officiels définitifs.

Parade :

Une Parade est organisée conformément à l'article 1.5 du règlement standard FFSA des courses de côtes 2019 et à l'article 5 du code sportif international 2019 FIA.

Une Parade encadrée par des voitures de l'organisation et limitée à 15 voitures sera organisée devant chaque montée de course de véhicules modernes. Les horaires et le nombre de montées sont à la discrétion du Directeur de Course selon les possibilités.

Réunions du Collège des Commissaires Sportifs :

Réunion 1 : samedi 5 octobre 2019 à 18h00 : Salle de Réception aux Allées de la Résistance à Lodève.

L'ordre du jour et les horaires des réunions suivantes seront fixés par le Président du Collège.

1.3P. VÉRIFICATIONS

Vérifications administratives : Salle de Réception aux Allées de la Résistance à Lodève : samedi 5 octobre 2019 de 15h à 19h
dimanche 6 octobre 2019 de 7h à 7h15

Vérifications techniques : Aux allées de la Résistance à Lodève. samedi 5 octobre 2019 de 15h15 à 19h15
dimanche 6 octobre 2019 de 7h15 à 7h30

Les vérifications nécessitant un démontage seront effectuées au Garage : CLAPIERS CITROEN à LODEVE

En cas de réclamation, nécessitant un démontage, le taux horaire de la main-d'œuvre en vigueur est de : 60 € TTC.

Aucune vérification préliminaire ne sera effectuée après l'heure de fermeture du contrôle soit dimanche 6 octobre 2019 à 7h30.

À l'issue des vérifications techniques, la liste des pilotes autorisés à prendre part aux essais sera affichée dimanche 6 octobre 2019 à 8h00.

Lors des vérifications, les concurrents devront présenter les documents originaux (permis de conduire, licence, fiche d'homologation, passeport technique).

1.4P. DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Les doubles montes sont autorisées, elles seront effectuées en début de chaque montée.

Le retour des doubles montes se fera devant la direction de course, à la fin des doubles montes.

Le changement de pilote et le retournement s'effectuera sur la D35 avant la grille de départ dans le sens de la course. Chaque voiture devra intégrer sa place dans la file de départ selon l'ordre établi.

ARTICLE 2P. ASSURANCES

Voir règlement standard des Courses de Côtes 2019.

ARTICLE 3P. CONCURRENTS ET PILOTES

3.1P. ENGAGEMENTS

Les engagements seront reçus à partir de la parution du présent règlement à l'adresse suivante :

ASA Montpellier Méditerranée
Allée des Loisirs 34250 Palavas les Flots
Tél : 04.48,78,48,54

jusqu'au mardi 1 octobre 2019 à minuit (cachet de la poste faisant foi)

Les frais de participation sont fixés à :

- avec la publicité optionnelle de l'organisateur : - 160 €
- sans la publicité optionnelle de l'organisateur : - 140 € pour les concurrents de l'ASA Montpellier Méditerranée
- 320 €
- 280 € pour les concurrents de l'ASA Montpellier Méditerranée
- Pour la parade, les frais de participation sont fixés à : 60 €

Pour être valables, les engagements devront obligatoirement être accompagnés des droits d'engagement.

Les chèques doivent être établis à l'ordre de « **ASA Montpellier Méditerranée** ».

Tout concurrent devra notifier son forfait par écrit (courrier) 24 heures avant le début des vérifications administratives. Une somme forfaitaire de 40€ sera retenue en cas de remboursement de l'engagement pour frais administratifs.

Si quatre jours avant le début de l'épreuve, le nombre d'engagements y compris les VHC, enregistrés est inférieur à 50 les organisateurs se réservent le droit d'annuler la compétition. Les intéressés seraient immédiatement prévenus de cette décision.

ARTICLE 4P. VOITURES ET ÉQUIPEMENTS

4.1P. VOITURES ADMISES

Le nombre des voitures modernes admises est fixé à 100.

Les groupes et classes admis sont précisés dans l'article 4 du règlement standard des Courses de Côte 2019.

4.2P. CARBURANT - PNEUMATIQUES - ÉQUIPEMENTS

Voir règlement standard des Courses de Côte 2019.

4.2.7P. ÉCHAPPEMENT

Toutes les voitures doivent être équipées d'un silencieux.

Voitures fermées, groupes CM et GTTS niveau sonore maximal 105 dB.

Voitures ouvertes, niveau sonore maximal 110 dB.

4.3P. NUMÉROS DE COURSE

Voir règlement standard des Courses de Côte 2019.

4.4P. MESURES ET DISPOSITIFS DE SÉCURITÉ

Voir tableau de sécurité 2019.

ARTICLE 5P. PUBLICITÉS

Voir règlement standard des Courses de Côte 2019.

Les publicités obligatoires et de l'organisateur seront communiquées par un additif.

ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

6.1P. PARCOURS

La Course de Côte de LODEVE a le parcours suivant :

D35 sortie de LODEVE en direction LUNAS

La course se déroulera en 3 montées sauf, cas de force majeure.

Procédure de départ : chaque voiture partira dans l'ordre de passage prévu à l'article 7 du règlement standard, départ arrêté, moteur en marche.

Départ : sur la D35 sortie de LODEVE, 2,7 Km après l'embranchement de CAMPESTRE en direction de LUNAS.

Arrivée : sur la D35, 2 km plus loin en direction de LUNAS

Pente moyenne : 7 %

Longueur du parcours : 2 km

Modalités de retour au départ : en convoi, devant le véhicule de direction de course

Parc de départ : sur la D35 côté droit dans le sens de la course, 200m avant la ligne de départ.

Parc d'arrivée : sur la D35 après la ligne d'arrivée, à droite dans le sens contraire de la course.

6.2P. ROUTE DE COURSE

Accès à la route de course : En convois par la D35 entre LODEVE en direction de LUNAS et 20 mètres avant la ligne de départ.

6.3P. FILE DE DÉPART

File de départ : 200m avant la ligne de départ sur le côté droit dans le sens de la course.

Rappel : Les Pilotes devront se ranger en file de départ dans la zone prévue à cet effet au minimum 10 minutes avant leur heure de départ prévue et dans l'ordre établi.

6.4P. SIGNALISATION

Voir règlement standard des Courses de Côte 2019.

6.5P. PARC CONCURRENT

Les parcs concurrents seront situés sur la commune de Lodève aux allées de la Résistance à Lodève.

Les parcs concurrents seront accessibles à partir de 14h00 heures, le vendredi 4 octobre 2019.

Les remorques devront être garées sur les parcs concurrents.

6.6P. PARC FERME FINAL

Le parc fermé final obligatoire (sous peine de disqualification d'office) pour tous les concurrents classés est situé aux allées de la Résistance à Lodève.

RAPPEL : Le parc d'arrivée après la dernière montée de course et le retour par la route de course jusqu'au parc fermé final précisé ci-dessus sont sous régime de parc fermé.

6.7P. TABLEAUX D'AFFICHAGE OFFICIELS

Les tableaux d'affichage seront placés :

- pendant les vérifications au parc des vérifications : devant la salle de réception aux allées de la Résistance à Lodève.
- pendant les essais et la course au parc départ : près de la ligne de départ et devant la salle de réception aux allées de la Résistance à Lodève.
- pendant le délai de réclamation après l'arrivée, au parc fermé d'arrivée : devant la salle de réception aux allées de la Résistance à Lodève.

Tous les documents portés à la connaissance des concurrents sur les tableaux d'affichage leurs seront opposables. Les pilotes assumeront seuls les conséquences d'une éventuelle ignorance de leur part des dispositions ou des changements d'horaires qui pourraient se décider dans l'heure qui précède leur départ.

6.8P. PERMANENCE

Pendant la manifestation, des permanences se tiendront :

- Aux allées de la Résistance à Lodève pendant les vérifications préliminaires de 14h30 à 19h15 le samedi 5 octobre 2019. Téléphone de la permanence : 07 66 21 72 89
- Aux allées de la Résistance à Lodève pendant les vérifications préliminaires, les essais et la course de 7h à la fin du délai de réclamation le dimanche 6 octobre 2019. Téléphone de la permanence : 07 66 21 72 89

Centre de secours le plus proche : Hôpital de Lodève 04 67 88 30 00

ARTICLE 7P. DÉROULEMENT DE L'ÉPREUVE

7.2P. CONFÉRENCE AUX PILOTES (BRIEFING)

La conférence aux pilotes obligatoire (briefing écrit) sera remis à la Salle de Réception aux Allées de la Résistance à Lodève. lors des vérifications administrative le samedi 5 octobre 2019 de 15h à 19h et le dimanche 6 octobre 2019 de 7h à 7h15. Un contrôle par émarginement sera effectué.

7.3P. COURSE

Voir règlement standard des Courses de Côte 2019.

La procédure de départ se fera aux feux tricolores. En cas de panne des feux, le chronométrateur donnera le départ selon la procédure classique, à la main, les heures exactes du départ et de l'arrivée seront dans les deux modes de départ relevés par les cellules de chronométrage.

Les départs seront espacés de 30 secondes, sous réserve de modification par le directeur de course.

Rappel : à l'allumage du feu vert le pilote dispose de 10 secondes pour prendre le départ.

L'ordre de départ devra être conforme à l'ordre établi par le directeur de course, entériné par le collège des commissaires sportifs et publié au panneau d'affichage officiel.

Les montées de course de doublure VHC seront effectuées avant chaque montées de course des véhicules modernes.

7.4P. ÉCHAUFFEMENT DES PNEUMATIQUES

L'échauffement des pneumatiques par déplacement de la voiture n'est pas autorisé.

Tout moyen de chauffe des pneumatiques est interdit dans les compétitions régionales.

7.5P. ESSENCE

Les ravitaillement en essence ne sont autorisés que dans le parc concurrents avec un extincteur à proximité.

ARTICLE 8P. PÉNALITÉS

Voir règlement standard des Courses de Côte 2019.

ARTICLE 9P. CLASSEMENTS

Conforme au règlement des Courses de Côte 2019.

Un classement féminin sera établi si au moins 3 partantes.

ARTICLE 10P. PRIX

La répartition des prix se fera de la façon suivante :

	Scratch	Groupe si + de 3 partants	Classe 12 partants et +	Classe de 8 à 11 partants	Classe de 4 à 7 partants	Classe de 1 à 3 partants	Féminin si au moins 3 partantes
1er	300 €	120 €	160 €	160 €	140 €	70 €	100 €
2ème	200 €	70 €	130 €	90 €	80 €		
3ème	170 €		90 €	60 €			
4ème	120 €		70 €				

Une coupe sera distribuée à chaque concurrent ayant obtenu un prix. Les coupes ne sont pas cumulables.

Les prix ne sont pas cumulables. Le prix le plus élevé (Scratch, Groupe, Classe ou Féminin) sera retenu. En dessous de 50 partants les prix en espèces seront diminué de 20 %.

La remise des prix se déroulera le dimanche 6 octobre 2019, 1h00 après l'affichage du classement officiel définitif, aux Allées de la Résistance à Lodève.

Précision, la remise des prix débutera par la remise des récompenses aux VHC et se terminera par la remise des prix de la compétition moderne.

Rappel : Tout pilote classé qui ne se présentera pas à la remise des prix perdra le bénéfice de son prix et de sa coupe.